

Chronique d'une condamnation annoncée : la couverture médiatique de l'affaire David Dulac

Jonathan Lamy

Numéro 117, printemps 2014

Détournement, imposture, falsification

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/72300ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (imprimé)

1923-2764 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamy, J. (2014). Chronique d'une condamnation annoncée : la couverture médiatique de l'affaire David Dulac. *Inter*, (117), 49–51.

CHRONIQUE D'UNE CONDAMNATION ANNONCÉE : LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE L'AFFAIRE DAVID DULAC

► Jonathan Lamy

Plusieurs ont dénoncé le sensationnalisme intéressé dont ont fait preuve les médias dans le traitement de l'affaire Dulac. J'aimerais ici, en parcourant cette couverture médiatique, voir sur quoi reposait ce sensationnalisme. Suivant la stratégie adoptée par la Couronne, qui poursuivait l'étudiant pour menaces de mort, et relayant son discours, qui misait notamment sur une « escalade » dans la pratique provocatrice de Dulac, les médias ont entretenu autour de cette histoire un sentiment de peur, décrivant le performeur comme un être potentiellement dangereux.

Un projet pris au sérieux

L'affaire est apparue dans les médias le 30 mai 2013, date de la comparution de David Dulac au palais de justice de Québec pour son enquête sur remise en liberté, laquelle lui a été refusée par le juge. Le jeune artiste était détenu depuis son arrestation, le 26 mars, d'abord en observation psychiatrique, ensuite en prison. Sur l'heure du midi, TVA diffusait un reportage de Martin Everell, qui en fera un second aux nouvelles de 18 heures. En début d'après-midi, Isabelle Mathieu (du journal *Le Soleil*) et Kathleen Frenette (du *Journal de Québec*) mettaient en ligne des articles aux titres sensationnalistes (« Kidnapping d'enfants comme projet de fin d'année » et « Rapt et meurtres d'enfants : un étudiant présente un projet de fin d'études des plus inquiétants ») qui paraîtront le lendemain dans la version papier de ces deux quotidiens.

Les journalistes s'indignent du projet et ne mentionnent pas qu'il s'agit d'un texte pouvant être avant tout fictif et ironique. Ils ne mettent pas en doute la faisabilité du projet et présentent le tout comme étant ce que voulait vraiment faire le jeune homme. On met l'emphase sur ce qui peut susciter l'inquiétude : le kidnapping d'enfants, leur séquestration (« les enfermer dans de vieilles poches de patates et des sacs de paille ») et la violence qui leur sera faite (« je les frapperai avec une masse de fer »). On passe sous silence, comme le fait la procureure de la Couronne dans son entrevue à TVA sur l'heure du soir, certains des éléments qui permettent de déceler l'ironie du texte de Dulac, dont le fait qu'il écrive qu'il se bandera les yeux avant de frapper les enfants accrochés au plafond. Cette image évoque la piñata et relève de l'absurdité : on imagine les bonbons offerts aux enfants s'écouler des sacs.

On ne fait pas grand cas non plus de l'exagération présente dans ce projet, entre autres quant au « plus d'enfants possible », et de la formulation volontairement redondante, comme « les bons et petits enfants innocents ». Enfin, on modifie légèrement certains passages du texte, comme le remarquait Simon Labrecque sur le blogue de la revue *Tahir* (où l'on compte quelques textes de réflexion autour de l'affaire Dulac) dans un article intitulé « David Dulac allégorise (il me semble) » où il écrit : « Remarquons qu'il diffère légèrement de la version publiée par le *Journal de Québec*, qui parle d'*adultes* plutôt que d'*adultes amorphes*, et qui élide le *bien sûr* dans la dernière phrase. » Bref, la possibilité que ce projet consiste en la critique d'une société de plus en plus paranoïaque et axée sur la consommation abrutissante (surtout en ce qui a trait aux enfants, qui perdraient leur innocence à coups de jeux vidéo) n'a pas été prise au sérieux, alors que la potentielle menace, elle, l'a été.

Facebook à l'appui

En tentant de présenter le cas de David Dulac, les journalistes ont de plus créé, avec les projets qu'il avait réalisés, un amalgame contribuant à son enrobage d'inquiétude (ce sera également la stratégie adoptée par le second avocat de la Couronne, Steve Magnan). Sans rien mettre en contexte et en déformant parfois la réalité, on mentionne, pêle-mêle, qu'il produit des dessins pornographiques et violents, qu'il a fait une peinture (on notera au passage l'emploi de « peinturer » plutôt que de « peindre » dans la plupart des propos sur Dulac) avec du sperme, qu'il s'est automu-tilé durant une performance, qu'il s'est impliqué dans la grève étudiante, qu'il a été renvoyé de l'école secondaire « pour avoir menacé de mort la directrice », comme on le lit dans *Le Soleil*, et, surtout, c'est-à-dire ce qui est plus inquiétant encore, qu'il a réalisé un film d'animation où, comme le décrit le journaliste de TVA, « on voit des individus entrer dans une salle d'école primaire et assassiner tous les enfants qui sont présents ainsi que l'institutrice ».

Dans ce bref reportage diffusé à heure de grande écoute, le réseau de télévision a montré des extraits du film en question, intitulé *Bad Guy Hunt*, provenant de la page Facebook de David Dulac. Évidemment, on ne mentionne pas le caractère parodique de l'œuvre, qui s'inspire du jeu Nintendo *Duck Hunt*, dans lequel on tire avec un fusil-jouet sur les canards à l'écran. On ne prend pas soin de mettre l'œuvre dans son contexte, alors que l'artiste le fait très clairement, présentant ainsi la vidéo qu'il a lui-même postée sur sa page : « Démo de jeu vidéo promotionnel de la NRA, jeu "style rétro" (plagié sur duck hunt). Le but est de jouer un "good guy" (un gardien armé d'école) et de tirer les "bad guy" (les méchant en liberté qui ce balade avec des armes automatiques) [sic]. » Le but du jeu n'est donc pas, comme peut le laisser entendre le reportage ainsi que d'autres propos tenus dans les médias par la suite, d'assassiner des enfants, mais de tuer les tueurs d'enfants.

Un peu comme l'ont fait Michael Moore dans *Bowling for Columbine* et Gus Van Sant dans *Elephant*, le caractère potentiellement choquant ou provocateur du propos vise à secouer, afin de provoquer un questionnement. Ici, on critique l'accessibilité des armes automatiques aux États-Unis de même que le point de vue de la National Rifle Association (NRA), qui souhaite une présence armée à l'intérieur des écoles dans le but d'éviter les tueries. Dans le film de Dulac, qui dure 53 secondes, le joueur ne réussit pas vraiment à sauver la vie des enfants (en fait, un seul survit à la fin de la partie représentée dans le film). De plus, TVA a coupé le son de la vidéo, qui reprend la musique de *Duck Hunt* et contribue à la parodie, ainsi que les parties relevant de l'humour, soit celles où l'on voit un cochon tenir les meurtriers abattus (plutôt que le chien de chasse tenant les canards du jeu original).

« Un méchant fucké »

Le 31 mai au matin, sur les ondes d'une émission de Radio X diffusée à la fois dans les régions de Québec, de Montréal et de Saguenay, Dominic Maurais commente l'histoire pendant une dizaine de minutes. Il invite tout d'abord les auditeurs à aller voir la page Facebook de la station, où ont été mises en ligne la fameuse vidéo de même que d'autres images d'œuvres de David Dulac, repiquées de la page de l'artiste. L'animateur ne mâche pas ses mots, présentant l'étudiant comme « un militant radical très impliqué » et le décrivant comme une personne « très, très bizarre », « un méchant fucké », « un déséquilibré pis pas à peu près ». Le propos de Maurais est suggestif, laisse planer la menace : « C't'un gars qui trippe s'a violence. Je dis pas qu'y est violent. En même temps, y trippe s'a violence. » Sans affirmer que David Dulac représente un danger, il sous-entend que cela puisse être le cas plus tard : « Ça se peut-tu que dans 20 ans y soit dans les nouvelles, ce gars-là ? Je sais pas... »

Ce risque potentiel prête flanc à une condamnation par avance. D'ailleurs, dans les jours qui ont suivi, les médias ont en quelque sorte fait le procès du jeune artiste. Le *Journal de Québec* affirme, sous la plume de Nicolas Lachance, que

les « professeurs estiment que David Dulac a “dépassé les limites de l’art” », sous-entendant que ce qu’il a fait n’est plus « de l’art », mais un crime. Au terme du procès, le 19 juillet, ce sera aussi, le point de vue du juge Gilles Charest.

Dans *Le Soleil*, trois articles de David Rémillard, parus au tout début du mois de juin, esquissent en quelque sorte la défense de David Dulac, rapportant des propos qui soutiennent que l’étudiant, bien que « poussant les limites », ne les « dépasse » pas et ne constitue pas une menace pour la société. Le journaliste a mené des entrevues avec Richard Martel, Rémy Couture et Véronique Robert (qui deviendra l’avocate de Dulac quelques jours plus tard), tous s’entendant pour dire que le jeune artiste n’aurait pas réalisé son projet. Les propos de Martel soulignent la cohérence de la démarche de l’artiste, son aspect engagé et critique, surtout quant aux médias. À lire cet article, nous avons l’impression d’avoir affaire à un jeune artiste certes dérangeant, mais non moins pertinent. Cependant, ce que mentionne Richard Martel fournit également des munitions à ceux qui s’offensaient de ses travaux : Dulac l’artiste a utilisé un faux cocktail Molotov lors d’une performance et, alors qu’il s’automutilait lors d’une autre action, la trame sonore utilisée était la même que celle de Magnotta dans sa vidéo.

Comment faire du sensationnalisme critique ?

Quelques animateurs de radio-poubelle ont d’ailleurs effectué un parallèle avec Magnotta pour appuyer leur thèse de la progression (celui-ci ayant d’abord tué des chats), qui pourrait selon eux, dans le parcours de Dulac, aller jusqu’à l’irréparable. C’est ce que feront Denis Gravel et Jérôme Landry dans *Le show du matin* à Radio X le 3 juin. On poursuit l’amalgame entre les différents projets de Dulac et on ajoute au mélange différents événements morbides de l’actualité, auxquels l’étudiant fait référence dans sa pratique, comme la disparition de Cédrika Provencher, mais aussi d’autres, comme le cas de Guy Turcotte. Après avoir convenu que le jeune artiste est « un fucké », les animateurs demandent : « Est-ce que c’t’un crime d’être fucké ? »

Pour apporter des éléments de réponse, ils en discutent avec Rémy Couture, qui affirme que « juste avec la conclusion [les enfants vont devenir des adultes amorphes], on comprend que c’était fictif ». Il ajoute : « Tout ça, c’est carrément absurde, et je pense que la voie judiciaire est encore là de trop. » Vers la fin de l’entrevue téléphonique, il avance également : « V’là 15 ans, si y’avait écrit le même texte, ça aurait passé inaperçu, les gens auraient compris que, bon OK, c’est très fictif son récit. » L’un des deux animateurs rétorque : « Mais l’actualité va tellement vite aujourd’hui pis on recherche tellement ce qui sort de l’ordinaire, pis le sensationnel, pis quelque chose qui va faire bang ! en d’dans de dix secondes, qu’on cherche ce genre d’histoire-là, pis tout le monde saute là-dessus. »

Alors qu’il formulait une certaine critique du sensationnalisme médiatique, l’animateur a tenu un propos pour le moins tendancieux, entretenant l’ambiguïté. Après l’entrevue, il a soutenu que « dans [sa] tête, autant Rémy Couture que Denis Gravel que Jérôme Landry ne sont pas en mesure de dire s’il y avait une intention criminelle derrière ça », alors que le cinéaste et maquilleur d’horreur venait d’alléguer le contraire. Son coanimateur viendra aussi infirmer cela en disant, à la fin du topo, alors que le propos dérivait vers les subventions accordées aux artistes : « Y’avait plus de chance d’avoir un chèque que d’tuer des enfants, ça, chus pas mal sûr de t’ça. »

À vous de juger

Dans les jours qui ont suivi, l’attention médiatique a diminué pour reprendre de plus belle lors du procès. Il a été question de sa demande de libération conditionnelle le 12 juin et de son refus par le juge le 21 juin, l’attention des médias étant comme toujours tournée vers le plus sensationnaliste de l’affaire. Pendant le procès, malgré l’importante couverture de l’affaire, les journalistes, qui avaient en quelque sorte déjà tout dit, étaient condamnés à se répéter ou à montrer les mêmes images, comme l’a fait TVA à chaque reportage. En dépit du fait que la plupart des témoins ne considéraient pas l’étudiant comme étant dangereux (ce qu’ils ont tout de même relaté), les médias se sont contentés de poser la même question : David Dulac, comme le demande Isabelle Mathieu



David Dulac, lors du «printemps érable» en mai 2012, alors qu’il offrait des «calins gratuits» aux étudiants antigay. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL, ERICK LABRÉ

Enlèvement d’enfants... comme projet artistique



ISABELLE MATHIEU
ismathieu@lesoleil.com

Enlever des enfants en les attirant avec des bonbons et des iPod. Les enfermer dans des vieilles poches de patates, les accrocher au plafond et les battre avec une masse en fer. C’était le projet de fin d’études de David Dulac, ex-étudiant de l’Université Laval, aujourd’hui accusé de menaces de mort.

Ce scénario «qui fait frémir» — les mots sont du juge Rosane Larouche — a été rédigé par David Dulac, 24 ans et remis le 25 mars à son professeur du cours de performance de l’école des arts visuels de l’Université Laval. Le jeune finissant au baccalauréat en arts visuels décrivait comment, à bord de son véhicule, il comptait rôder autour des écoles primaires et enlever le plus d’enfants possible à

pour devenir les adultes amorphes de demain», a résumé la procureure de la Couronne M^{re} Carmen Rioux.

David Dulac affirmait que, dans sa performance, il allait représenter «l’humanité ou son héritage».

Mise au courant, la direction de l’École des arts visuels a alerté la sécurité de l’Université Laval et les policiers de Québec, qui ont arrêté le jeune homme.

Selon une liste faite par l’École des arts visuels, ce projet de performance était le dernier d’une longue liste d’œuvres controversées.

À l’automne 2011, il avait présenté des dessins jugés pornographiques à un concours.

À la fin décembre 2012, à l’occasion d’une performance, Dulac s’était automutilé à l’aide d’un couteau X-acto. Deux étudiants ont été légèrement blessés en voulant s’interposer.

David Dulac a aussi produit un vidéo d’animation qui avait beaucoup fait réagir: on y voyait quelqu’un tirer sur des étudiants dans une salle de classe.

Au début mars, avant son arrestation, David Dulac avait été rencontré par le service d’aide psychologique de l’Université Laval. Selon ce qui a été rapporté hier en cour, le jeune homme était peu collaborateur et a nié avoir besoin d’aide. Lorsqu’on lui a fait remarquer que ses projets choquaient, il a répondu qu’il croyait «que c’était ça, l’idée» et qu’il «ne tuerait personne».

DÉTENU

Après avoir été soumis à l’expertise des psychiatres, David Dulac a été déclaré apte à subir son procès.

Son avocat, M^{re} Herman Bédard, proposait de le remettre en liberté durant les procédures en le confiant aux bons soins de sa mère, de son frère et des psychiatres, à Saint-Georges, en Beauce. «C’est le comique de la famille», a expliqué la maman, une menue dame à la voix éteinte.

David Dulac a déjà été expulsé de son école, en deuxième secondaire, pour avoir menacé de mort la directrice.

Sans même avoir besoin d’être

JUSTICE
QUÉBEC

PRÉSENTATION DE SON «PROJET»

Je n’ai pas d’image à fournir, mais mon projet sera «performatif».

Je vais kidnapper le plus d’enfants possible en les attirant avec des bonbons, des jeux vidéo ou autres gadgets style iPod et les enfermer dans des sacs de patates ou une poche de jute.

Pendant une performance et lorsqu’ils seront tous accrochés au plafond, je me banderai les yeux et je les frapperai avec une masse de fer.

Le sens de l’œuvre sera de démontrer comment les beaux et petits enfants innocents vont vieillir dans un monde contemporain pour devenir les adultes de demain.

Moi, je représenterai l’humanité ou son héritage, ça dépend du point de vue.

David Dulac restera en prison en attendant la suite des procédures entreprises contre lui. Ci-dessus, quelques-unes des «œuvres d’art» qui se retrouvent sur son site internet.

Rapts et meurtres d’enfants

Un étudiant présente un projet de fin d’études des plus inquiétants

Un étudiant en art visuel de l’Université Laval désirait «accrocher des enfants au plafond (...) et les frapper avec une barre de fer», dans le cadre d’un projet de fin d’études.

KATHLEEN FRENETTE
Le Journal de Québec

Il faut qu’il estime que la sécurité du public est compromise, le juge Rosane Larouche refuse de remettre en liberté, hier, David Dulac, 24 ans, qui est détenu depuis le 26 mars après avoir été accusé de menaces de mort et de menace de causer des lésions corporelles à des enfants.

Plutôt troublant

La veille de son arrestation, il avait présenté un projet «performatif en art visuel assez inquiétant pour que son chargé de cours alerte

la sécurité de l’Université Laval.

«Dans la fiche qu’il a remise, il était bien précisé qu’il ne pouvait fournir d’image, mais qu’il allait décrire son travail», a relaté à la cour, hier, la procureure aux poursuites criminelles et pénales, M^{re} Carmen Rioux.

Pendant que la procureure liait la liste présentant le «projet» qui vise notamment à kidnapper des enfants et à les frapper (voir encadré), l’accusé était agrippé de façon inébranlable sur le mur dans le box des accusés.

«Performances inquiétantes»

Durant de longues minutes, l’accusé était agrippé de façon inébranlable sur le mur dans le box des accusés.

conférence de classe», a-t-elle expliqué.

De plus, à l’espérer qui l’a rencontré pour juger son aptitude à comparaître et sa responsabilité criminelle, David Dulac a expliqué avoir déjà présenté un projet composé de sacs de sperme remplis de rendelles d’origine A&W et de monnaie de nombreux pays, qu’il voulait «envoyer aux matières avec lesquelles on pouvait travailler».

Bizarre, mais pas dangereux

Dans l’espoir de voir son client être remis en liberté, M^{re} Herman Bédard a fait entendre la mère et le frère de l’accusé.

D’une toute petite voix, la mère de Dulac a expliqué que son fils avait déjà été expulsé de l’école en secondaire 2 parce qu’il avait écrit qu’il voulait être la directrice à coup de pat et de rats.

quelque chose de complètement différent», a-t-elle souligné.

Son frère, quant à lui, a soutenu au président du Tribunal que Dulac était «bizarre» et qu’il aimait progresser.

«Ce genre de choses là, ce sont des choses auxquelles je peux m’attendre de lui, mais je ne reviens pas ça au tribunal», a-t-il ajouté.

Lorsque l’accusé a témoigné, le magistrat lui a demandé «il y avait des procédures devant le tribunal au secondaire et il s’est contenté de répondre «non» en moine».

Devant ces faits et pour protéger le public, le juge Larouche a décidé de garder «l’artiste» détenu. Il reviendra à la cour le 12 juin.

Que pensez-vous de la décision du Tribunal? Envoyez vos commentaires à: lesoleil@lesoleil.com

100 questions Québec.com

APRÈS-MIDI

dans *Le Soleil*, est-il un « [a]rtiste brillant et provocateur ou [un] individu taciturne et menaçant » ? À l'issue du procès de « l'étudiant qui voulait kidnapper des enfants », comme on le lisait dans le *Journal de Québec* le 19 juillet, le juge Gilles Charest a opté pour le second choix de réponse. Pour rendre compte du jugement qui condamne l'étudiant pour menaces mais lui permet de sortir de prison, la plupart des médias s'en sont tenus, par paresse ou commodité, à des variations à partir de l'article de *La Presse canadienne*, par ailleurs repris dans de nombreux quotidiens, dont le journal *Métro* et *La Voix de l'Est*.

L'histoire pourrait s'arrêter là, mais les médias de la région de Québec ont maintenu leur intérêt pour tout ce qui concerne David Dulac. Aux yeux des journalistes, le procès, après tout, ne permettait que de nuancer et de contextualiser les éléments les plus sensationnalistes de l'affaire. Ainsi, une semaine après la sentence, Isabelle Mathieu, dans *Le Soleil*, nous apprenait que « David Dulac s'est automutilé en prison » et détaillait dans son article ses troubles de comportement depuis la tendre enfance. Le 5 août, Kathleen Frenette du *Journal de Québec* trouvait à son tour ce « quelque chose qui va faire bang ! en d'dans de dix secondes » dont il était question à Radio X : une œuvre de Dulac était mise en vente sur eBay. Enfin, l'annonce puis l'annulation d'une performance de l'artiste condamné, qui devait avoir lieu le 2 octobre durant un lancement au Lieu, ont rajouté un épisode à cette saga. La veille de l'événement, dans *Le Soleil*, Josianne Desloges citait ainsi Richard Martel : « C'est sûr qu'il n'aurait pas battu les enfants. Les médias font du sensationnalisme. » Comble de l'ironie, tout de suite après ces mots, on trouvait le sous-titre suivant : « Mutilation à l'Exacto ». À croire que les médias souffriraient d'un trouble schizotypique par rapport au sensationnalisme...

La couverture médiatique de l'affaire Dulac nous montre que nous vivons dans un monde qui n'accepte pas d'être bouleversé, mais qui, face à ses peurs les plus vives, choisi d'être choqué. Plutôt que d'être un révélateur de phobies, l'artiste devient un *freak*, une menace. Lorsque nous n'acceptons pas d'être troublés, ce sont ceux qui nous dérangent que nous traitons de dérangés. Enfin, si l'art performance se passe dans la réalité, qu'il ne relève pas de la fiction à proprement parler (on y saigne pour vrai), il semble plus difficile de concevoir, à l'instar du « je est un autre » de Rimbaud, que le performeur en action ne coïncide pas exactement avec l'individu, qu'il puisse en quelque sorte jouer un rôle et incarner par exemple les travers d'une société. ◀

La cause a été portée en appel, mais celui-ci a été rejeté par le tribunal le 14 mars 2014, soit un an après que David Dulac eut remis le texte de son projet.

Médiagraphie (par ordre chronologique)

- Martin Everell, « Arrêté pour avoir projeté d'enlever et battre des enfants » [en ligne], TVA, 30 mai 2013, 12 h 20, www.tvanouvelles.ca/video/2421344299001/arrete-pour-avoir-projete-denlever-et-battre-des-enfants.
- Isabelle Mathieu, « Kidnapping d'enfants comme projet de fin d'année », *Le Soleil*, 30 mai 2013.
- Kathleen Frenette, « Rapt et meurtres d'enfants », *Journal de Québec*, 30 mai 2013.
- M. Everell, « Projet artistique : enlever et battre des enfants », TVA, 30 mai 2013, 18 h.
- Nicolas Lachance, « Commotion aux arts visuels », *Journal de Québec*, 31 mai 2013.
- Dominic Maurais, « Trash of the day : art plus que douteux » [en ligne], *Maurais Live*, Radio X, 31 mai 2013, www.quebec.radiox.com/emission/maurais_live/article/trash_of_the_day_art_plus_que_douteux; cf. aussi « Un autre dangereux à l'Université Laval » [en ligne], www.quebec.radiox.com/emission/maurais_live/article/un_etudiant_dangereux_de_luniversite_laval.
- David Rémillard, « Un ancien enseignant de David Dulac ne croit pas qu'il aurait enlevé des enfants », *Le Soleil*, 1^{er} juin 2013.
- *Id.*, « Le projet d'art de David Dulac était maladroit, estime Rémy Couture », *Le Soleil*, 2 juin 2013.
- *Id.*, « Le cas Dulac "est un dossier très, très étrange", dit Me Véronique Robert », *Le Soleil*, 3 juin 2013.
- Denis Gravel et Jérôme Landry (entrevue avec Rémy Couture), « Battre des enfants au nom de l'art » [en ligne], *Le show du matin*, Radio X, 3 juin 2013, www.quebec.radiox.com/emission/le_show_du_matin/article/battre_des_enfants_au_nom_de_lart.
- Simon Labrecque, « David Dulac allégorise (il me semble) » [en ligne], *Trahir*, 18 juin 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/06/18/labrecque-dulac.
- I. Mathieu, « Procès de David Dulac : un étudiant déconcertant », *Le Soleil*, 11 juillet 2013.
- K. Frenette, « David Dulac coupable », *Journal de Québec*, 19 juillet 2013.
- I. Mathieu, « David Dulac s'est automutilé en prison », *Le Soleil*, 26 juillet 2013.
- K. Frenette, « Une "œuvre d'art" sur Ebay », *Journal de Québec*, 5 août 2013.
- Josianne Desloges, « David Dulac en performance au centre Le Lieu » [en ligne], *Le Soleil*, 1^{er} octobre 2013, www.lapresse.ca/le-soleil/arts-et-spectacles/expositions/201309/30/01-4694961-david-dulac-en-performance-au-centre-le-lieu.php.

Autres articles

- René Lemieux, « L'affaire Dulac et la question du performatif » [article en trois parties, en ligne], *Trahir*, 20 juin 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/06/20/lemieux-dulac1/.
- S. Labrecque, « Dulac montre que l'art n'a pas confiance en son non » [en ligne], *Trahir*, 23 juin 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/06/23/labrecque-dulac-2.
- S. Labrecque, « Procès Dulac, jour 1 » [article en deux parties, en ligne], *Trahir*, 12 juillet 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/07/12/labrecque-procesdulac-1a.
- S. Labrecque, « Procès Dulac, jour 2 » [article en deux parties, en ligne], *Trahir*, 12 juillet 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/07/12/labrecque-procesdulac-2a.
- S. Labrecque, « Verdict du procès Dulac : coupable de menaces » [en ligne], *Trahir*, 19 juillet 2013, www.trahir.wordpress.com/2013/07/19/labrecque-procesdulac-verdict.
- Simon Douville, « Une leçon de médias, d'art et de liberté de penser » [en ligne], *Quelques jours claustrophobes et plusieurs nuits*, 23 juillet 2013, www.joursclaustrophobes.wordpress.com/2013/07/23/une-lecon-de-medias-dart-et-de-liberte-de-penser.
- Nathalie Côté, « L'art contre le sensationnalisme des médias » [en ligne], *Droit de parole*, 11 octobre 2013, www.droitdeparole.org/2013/10/lart-contre-le-sensationnalisme-des-medias.
- S. Labrecque, « David Dulac en appel » [en ligne], *Trahir*, 19 février 2014, <http://trahir.wordpress.com/2014/02/19/labrecque-appel-dulac/>.
- S. Labrecque, « L'appel de David Dulac est rejeté » [en ligne], *Trahir*, 15 mars 2014, <http://trahir.wordpress.com/2014/03/15/labrecque-appeldulac-2/>.

JONATHAN LAMY est chercheur postdoctoral au Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILICQ) de l'Université Laval. Ses recherches portent sur l'art performance, l'amérindianité et la littérature québécoise. Il a publié deux livres de poésie aux Éditions du Noroît : *Le vertige dans la bouche* et *Je t'en prie*. Il entretient également une pratique en performance, dans laquelle il conjugue la poésie sonore, la poésie action et l'intervention dans l'espace public.